



Délai fiscal après un mariage

Par Bronco

Bonjour

Je suis âgé et vais me marier avec ma compagne

En cas décès rapidement après ce mariage est ce que le fisc peut considérer la succession imposable comme si le mariage n'était pas valable.

Existe t il un délai fiscal entre le mariage et la succession

Par Isadore

Bonjour,

Si le mariage était invalide, votre dame serait juridiquement votre concubine et les biens que vous lui auriez légués seraient taxés à 60 %.

Mais il est rare qu'un mariage soit invalide il faut une fraude avérée (mariage blanc, mariage forcé) ou qu'un époux soit atteint de troubles cognitifs graves.

Existe t il un délai fiscal entre le mariage et la succession

Absolument pas, un mariage est valide et produit ses effets même s'il est conclu par une personne à l'agonie (tant qu'elle a son discernement et peut exprimer sa volonté).

Plus encore, en cas de mariage posthume il n'y a pas de droits de succession imposés aux veuf s'il bénéficie d'un legs testamentaire.

[url=https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1501-PGP.html/identifiant%3DBOI-ENR-DMTG-10-50-30-20140929]https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1501-PGP.html/identifiant%3DBOI-ENR-DMTG-10-50-30-20140929[url]

Tous nos voeux de bonheur !

Par isernon

bonjour,

dès le jour ou le mariage est célébré devant l'officier d'état civil, il est valable et en cas de décès d'un des époux, les règles successorales seront applicables.

il faut bien sur que les 2 époux soient sains d'esprit.

salutations

Par Marck_ESP

Bonjour et bienvenue

J'ajoute que selon les dispositions prises entre époux, les éventuels héritiers réservataires seraient en droit d'en contester la teneur.